

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation  
20 mai 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six mai à 19h00  
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance  
26 mai 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Catherine Letellier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Cliquet, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice : 29  
Présents : 27  
Pouvoir : 2

Excusés : Véronique Gicquel-Auzannet, François Jamrot

Votants : 29

Pouvoirs :  
Véronique Gicquel-Auzannet a donné pouvoir à Thierry L'huillier  
François JAMROT a donné pouvoir à Corentin Riou

Murielle KNOLL GOMBERT est désignée secrétaire de séance.

DEL2026\_05\_10

**AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS - BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**Vu** la délibération DEL2026\_05\_07 adoptant le Compte Financier Unique

**Vu** les articles L1612-32 et R1612-52 du code général des collectivités territoriales

Après avoir adopté le compte financier unique de l'exercice 2025 de la commune dont les résultats, conformément au compte financier unique, se présentent comme suit :

Budget Ville	Résultats cumulés au 31.12.2024	Part affectée à l'investissement	Résultats 2025	Résultats cumulés au 31.12.2025	Reports	Résultats Cumulés Réels
<i>Investissement</i>	57 076,92		248 034,97	305 111,89	-248 661,55	56 450,34
<i>Fonctionnement</i>	2 423 468,33	-911 225,93	663 479,10	2 175 721,50		2 175 721,50
	2 480 545,25		911 514,07	2 480 833,39		2 232 171,84

SEDI 30700 UZES (41102) - Réf. 3009355

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-200086379-20260526-DEL20260510

L'affectation des résultats de la commune se décompose de la façon suivante :

Reprise Résultats	Excédent antérieur reporté en investissement recettes (001)	305 111,89 €
	Report en recettes de fonctionnement (002)	2 175 721,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AFFECTE** au budget pour 2026, les résultats de l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus.
- **INSCRIT** en fonctionnement au compte 002 la somme de **2 175 721,50 €**
- **REPORTE** en section d'investissement l'excédent reporté au compte 001 la somme de **305 111,89 €**

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,

Murielle KNOLL GOMBERT



Le Maire

